

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Procès-verbal Conseil communautaire, au Cube,
du lundi 31 janvier 2022 à 18H30

Etaient présents :

M. MOREAU Serge, Mme GAUCHER Claudine, M. BLANCHARD Pascal, Mme LECLERC Claudine, M. DEVYVER Patrick, Mme ROCHER Aurélie, M. DUBOIS Philippe, M. PIMBERT Christian, Mme BROTIER Marie-Rose, M. DERNONCOUR Mark, M. BRISSEAU Daniel, M. CAILLETEAU David, M. TALLAND Maurice, Mme BECEL Ghislaine, M. THIVEL Bernard, Mme WILMANN-THIVAUT Brigitte, Mme VIGNEAU Nathalie, Mme SAULNIER Pascale, M. BRUNET Thierry, Mme VOISINE BRAULT Méлина, Mme SENNEGON Natalie, M. DANQUIGNY Pierre-Marie, M. CHAMPION-BODIN Théo, Mme BREANT Liliane, M. DESBOURDES Francis, M. POUJAUD Daniel, Mme MORIN Françoise, Mme RIDOUARD Marylène, M. DUBOIS Alain, M. MARTEGOUTTE Etienne, Mme BACLE Véronique, M. AUBERT Michel, M. LIARD François, Mme DECOURT Natacha, M. CHAMPIGNY Michel, Mme VACHEDOR Claire, M. BOST Yvon-Marie, Mme BOISQUILLON Christine, M. d'EU Samuel, M. BENOIST Patrick, M. CORNILLAUD Jacky, M. ALIZON Christophe

Etaient absents :

M. REDUREAU Jean-Claude, M. SALLÉ Nicolas remplacé par Mme BROTIER Marie-Rose, M. LE FUR Claude remplacé par Mme BECEL Ghislaine, Mme PENAUD Sandra, Mme PARENT Annabelle, M. ELIAUME remplacé par Mme SAULNIER Pascale, M. FOUQUET Claudy remplacé par Mme VOISINE BRAULT Méлина, M. DURAND Olivier, M. LIBEREAU Franck, M. NAUDEAU Philippe, M. RAINEAU Laurent, Mme BOULLIER Florence, M. QUERNEAU Naouël, M. ALADAVID Lionel, Mme RICHARD Annaïck, M. URSELY Frédéric, M. MERLOT Fabrice remplacé par M. BENOIST Patrick, Mme ARNAULT Nadège, M. BIGOT Eric

Pouvoirs :

Mme JUSZCZAK Martine à Mme ROCHER Aurélie, M. DE LAFORCADE François à Mme VIGNEAU Nathalie

M. CHAMPION-BODIN Théo a été désigné secrétaire de séance

Ordre du jour :

- 1) Validation du conseil communautaire du 13/12/2021 2
- 2) Modification des membres de certaines commissions 2
- 3) Modification d'une élue déléguée au SITSMT..... 2
- 4) Modification d'un élu délégué au SMICTOM 3
- 5) Modification d'un membre de la CLECT 3
- 6) Avis sur le PC de la SAS FBJB (Maillé) 3
- 7) Annulation d'un titre de recettes 3
- 8) Gymnase du Richelais : Mission SPS..... 4
- 9) Travaux ALSH du Bouchardais : avenants et suppression lot 3bis 4
- 10) Travaux ALSH du Bouchardais : Devis peinture..... 5
- 11) France Services Richelieu : renforcement vidéo-surveillance..... 6
- 12) Dépenses d'investissement avant vote du BP 2022..... 6
- 13) Questions et informations diverses 7

| | |
|---|----|
| Courrier du président du conseil régional concernant le nombre d'étudiants en médecine (joint en annexe)..... | 10 |
| Projet de déviation de l'île Bouchard et Tavant..... | 10 |

1) Validation du conseil communautaire du 13/12/2021

Le PV du Conseil communautaire du 13/12/2021 a été joint en annexe de la note de synthèse envoyée avec la convocation

Le PV du Bureau du 17 janvier a été joint en annexe de la note de synthèse envoyée avec la convocation, pour information.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le PV du 13/12/2021

2) Modification des membres de certaines commissions

La liste des membres de chaque commission communautaire a été votée par délibération du 6 octobre 2020, jointe en annexe de la note de synthèse envoyée avec la convocation. Suite à des décès ou démissions de conseillers municipaux, certaines communes sollicitent la modification de ces listes.

- Saint Epain : Angélique PETIT, démissionnaire, non remplacée au sein des commissions RH/enfance-Jeunesse et Communication
- Neuil : Christian GOUBEAU, décédé, non remplacé au sein de la commission « Urbanisme, habitat et numérique », mais remplacé par Monsieur Daniel ROCHER au sein de la commission Culture
- La Tour Saint Gelin : Philippe PEPERMANS, démissionnaire, remplacé par Mme Dominique BESNARD au sein de la commission Urbanisme/habitat/numérique
- Noyant de Touraine : Madame JUPILLE, démissionnaire, non remplacée dans les commissions.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la modification de la liste des membres des commissions citées ci-dessus

3) Modification d'une élue déléguée au SITSMT

La liste des membres du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires du Secteur de Sainte Maure de Touraine a été désignée par la délibération du 8 septembre. Suite à la démission de Madame Angélique PETIT, le conseil municipal de Saint Epain propose de la remplacer par Madame Karine LATOUCHE.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la modification de la liste des membres du SITSMT

4) Modification d'un élu délégué au SMICTOM

La liste des membres du SMICTOM a été désignée par la délibération du 8 septembre 2020. Suite au décès de Monsieur Christian GOUBEAU (suppléant), le conseil municipal de Neuil propose de le remplacer par Monsieur Dominique GYLPHE.

Pour information, Monsieur Dominique GYLPHE est aussi délégué suppléant à la CCTVV.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la modification de la liste des membres du SMICTOM

5) Modification d'un membre de la CLECT

La liste des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été désignée par la délibération du 1^{er} février 2021. Le conseil municipal de Neuil propose de remplacer Monsieur Christian GOUBEAU (suppléant) par Monsieur Dominique GYLPHE.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la modification de la liste des membres de la CLECT.

6) Avis sur le PC de la SAS FBJB (Maillé)

Par courrier reçu le 1^{er} décembre 2021, la CCTVV est sollicitée dans le cadre de l'instruction d'un permis de construire n° PC0371422140002.

Ce permis de construire, déposé par la société SAS FBJB, concerne la création d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Maillé.

Ce dossier, instruit par les services de l'État, nécessite l'avis des collectivités intéressées, notamment la CCTVV et la commune de Maillé.

Les avis doivent être produits dans un délai de deux mois.

Le conseil municipal de Maillé a traité ce sujet lors de sa séance du 11 décembre 2021 et a émis un avis favorable à l'unanimité.

Un document de présentation a été joint en annexe de la note de synthèse envoyée avec la convocation

Les membres du Bureau ont émis un avis favorable.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **EMET** un avis favorable sur le permis de construire n°2 de la SAS FBJB pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Maillé.

7) Annulation d'un titre de recettes

L'ancienne communauté de communes du pays de Richelieu (CCPR) avait décidé en 2012 et 2013 d'effectuer l'entretien de l'emprise ferroviaire passant le long de la ZI Richelieu/Champigny sur Veude à la place du Conseil départemental qui n'intervenait pas. La CCPR répondait ainsi à l'exaspération des entreprises qui réclamaient cet entretien. Par délibération en date du 21/02/2014, la CCPR autorisait le président à émettre un titre de recettes d'un montant de 2 258,63 € à l'encontre du Département correspondant au remboursement des frais réglés auprès de l'entreprise chargée de l'entretien. Aujourd'hui, au vu du partenariat conclu depuis 3 ans avec le Conseil départemental (en cours de reconduction) qui se charge d'entretenir les abords de la voie verte Richelieu-Chinon, il est proposé d'annuler le titre de recettes n°74-2014 d'un montant de 2 258,63 €.

Les membres du Bureau ont émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ANNULE** le titre n°74-2014 d'un montant de 2 258,63 € issu de la comptabilité de l'ancienne communauté de communes du pays de Richelieu
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits au budget 2022

8) Gymnase du Richelais : Mission SPS

Dans le cadre du projet de construction du gymnase du Richelais, il convient de retenir rapidement un coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé).

Une consultation a été lancée le 23/12/2021 avec date limite de dépôt des offres au 10/01/2022. Après analyse, l'offre la mieux-disante est celle de BATEC, pour un montant de 2 460,00 € HT.

Toutefois, cette dépense d'investissement n'a pas été engagée juridiquement avant le 31/12/2021. Il est donc proposé au Conseil communautaire d'engager ces crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 sur l'opération 4011, chapitre 2031, fonction 411.

Les membres du Bureau ont émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **RETIENT** l'offre du cabinet BATEC
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier.

9) Travaux ALSH du Bouchardais : avenants et suppression lot 3bis

Lors de l'attribution du marché de travaux en septembre dernier le lot 3 bis (métallerie serrurerie) a été déclaré infructueux, la seule offre reçue était de 47 938 € pour un lot estimé à 11 400 €.

Ce lot concerne essentiellement la construction de l'auvent. Afin de prendre en compte la réalité du marché, il a été choisi d'opter pour une structure bois à la place de la structure métallique initialement envisagée. Cette modification amène la suppression du lot 3bis et vient impacter le lot 2 (charpente couverture) et le lot 3 (Menuiserie extérieure) comme suit :

- **Suppression du lot 3 bis (métallerie serrurerie), estimatif APD : 11 400 € HT**
- **Plus-value sur le lot 2 (charpente couverture) :** le montant initial du lot est de 40 643.76 € HT, l'avenant n°1 lié à la suppression du lot 3 bis s'élève à + **5 223.40 € HT**, ce qui porte le marché à 45 867.16 € HT (+12.9%)

- **Plus-value sur le lot 3 (Menuiserie extérieure)** le montant initial du lot est de 50 518 € HT, l'avenant n°1 lié à la suppression du lot 3 bis s'élève à + **11 070 € HT**, ce qui porte le marché à 61 588 € HT (+21.9%)

Récapitulatif des dépenses engagées pour l'opération :

| Lot | Entreprise | Estimatif APD HT | Montants engagés HT | Ecart avec APD |
|----------------------------|--|---------------------|--|----------------|
| 1 Démolition / gros œuvre | Beun Edifice (Richelieu) Avenant 1 / bungallow chantier | 74 800,00 € | 71 610,60 € 3 580,00 € | 0,5% |
| 2 Charpente couverture | Merlot (Richelieu) Avenant 1 / charpente bois + couverture de l'auvent | 35 700,00 € | 40 643,76 € 5 223,40 € | 28,5% |
| 3 Menuiseries ext | GSA5 (Rochecharbon) Avenant 1 / garde corps, pré-cadres métalliques ouvertures façade + lettrage en relief | 41 600,00 € | 50 518,00 € 11 070,00 € | 48,0% |
| 3bis Metallerie serrurerie | GSA5 (Rochecharbon) | 11 400,00 € | Suppression du lot / ventilation des postes sur les avenants n°1 des lots 2 et 3 | |
| 4 Menuiseries int | Dubois Menuiserie (Sepmes) | 40 000,00 € | 59 300,00 € | 48,3% |
| 5 Plâtrerie Isolation | Beun Habitat (Richelieu) | 79 700,00 € | 86 518,80 € | 8,6% |
| 6 Rêvêtement sols et murs | Roiffé Maçonnerie Construction (Roiffé 86) | 29 000,00 € | 33 907,30 € | 16,9% |
| 7 Peinture | <i>SPP / attribution hors marché</i> | 22 200,00 € | 19 779,46 € | -10,9% |
| 8 Electricité | Lestable Molisson (Chinon) | 60 500,00 € | 39 805,86 € | -34,2% |
| 9 Plomberie / ventilation | Lestable Molisson (Chinon) | 79 200,00 € | 72 400,50 € | -8,6% |
| 10 VRD / espaces verts | Harmony Paysages (Ligré) | 11 400,00 € | 6 974,17 € | -38,8% |
| 11 Désamiantage | Amiante 37 (L'île Bouchard) | 7 000,00 € | 5 345,00 € | -23,6% |
| TOTAL HT | | 492 500,00 € | 506 676,85 € | 3% |

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les avenants ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à les signer ainsi que toutes les pièces y afférents

10) Travaux ALSH du Bouchardais : Devis peinture

Lors de l'attribution du marché de travaux en septembre dernier, nous n'avons reçu aucune offre concernant le lot 7 (peinture), ce dernier était estimé à 22 200 €HT, il a été déclaré infructueux.

Le code des marchés publics le permettant, afin d'alléger les contraintes administratives pour les entreprises, nous avons choisi de sortir le lot 7 du marché de travaux et de procéder à une simple consultation sur devis.

Dans le cadre de la nouvelle consultation les offres reçues se classent comme suit :

| Offres reçues | | Montant retenu après analyse | | |
|----------------|-------------|------------------------------|-------------|------------|
| Entreprise | Montant HT | Montant HT | Montant TTC | Classement |
| F BEUN HABITAT | 49 324,10 € | 42 964,05 € | 51 556,86 € | 4 |
| FREHEL | 38 016,97 € | 34 708,37 € | 41 650,04 € | 3 |
| GADIN | 28 886,62 € | 27 674,23 € | 33 209,08 € | 2 |
| SPP | 17 889,06 € | 19 779,46 € | 23 735,35 € | 1 |

Il est proposé d'attribuer les travaux de peinture à l'entreprise SPP pour un montant de 19 779.46 € HT.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise SPP présenté ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à le signer ainsi que toutes les pièces y afférents

SPP : Société Poitevine de Peinture basée à Migné-Auxances 86440.

11) France Services Richelieu : renforcement vidéo-surveillance

Suite à de nouvelles incivilités envers l'agent d'accueil de France Services à Richelieu, un renforcement de la sécurisation de son environnement de travail s'avère nécessaire.

A cet effet, il est proposé d'installer une nouvelle caméra dans le couloir visualisant le guichet d'accueil et la pose d'un écran dans le bureau au 1^{er} étage afin que le collègue de l'agent d'accueil puisse visionner en temps réel ce qui se passe au rez-de-chaussée et intervenir si besoin.

L'entreprise SARL B3S a établi un devis pour réaliser ces travaux, pour un montant de 1 363.06 € TTC. L'objectif est de réaliser les travaux très rapidement afin de mieux sécuriser dès maintenant l'environnement de travail de l'agent.

Cette dépense d'investissement n'ayant pas été engagée juridiquement avant le 31/12/2021, il est proposé au conseil communautaire d'engager ces crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 sur l'opération 1132, fonction 961, article 2188.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la réalisation de ces travaux
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier.

12) Dépenses d'investissement avant vote du BP 2022

L'article L. 1612-1 du CGCT dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. ».

- Le montant des crédits ouverts au budget (BP +BS+DM) de l'exercice 2021, hors remboursement de la dette, restes à réaliser et report de résultats : 6 266 883.35 €
- La valeur du quart de ces crédits ouverts soit 1 566 720.83€

- Le montant réel des crédits engagés (voir liste ci-dessous)
- L'affectation (chapitre et article) de ces crédits (voir liste ci-dessous)

Les dépenses d'investissement concernées n'ont pas été engagées juridiquement avant le 31/12/2021 sont les suivantes :

- Le montant du devis de l'entreprise SARL B3S pour le renforcement de la sécurisation du bureau de France Services à Richelieu, de 1363.06 € TTC (opération 1132, chapitre 021, fonction 961, article 2188)
- Le montant du devis SPS de l'entreprise BATEC pour un montant de 2 952,00 € TTC (opération 4011, chapitre 2031, fonction 411)
- Le montant de l'entreprise RMC pour assainir la cave du gîte de Ligré de 2 061.60 € TTC (opération 1130, chapitre 2313, fonction 955). Depuis la mise en service du gîte de la gare de Ligré, des problèmes d'humidité et de condensation dans la cage d'escalier sont rencontrés. Suite à une visite avec l'entreprise RMC, il s'avère que ce problème provient de l'absence de ventilation dans la cave. Cette dépense d'investissement sera ajoutée à l'état récapitulatif des dépenses éligibles à la DSIL attribuée à l'ensemble du programme de la voie verte,
- Le montant de l'entreprise AERYS pour un ordinateur portable de 1175 € TTC (opération 2016, chapitre 021, fonction 020)

Soit un montant total de 7 551.66 € TTC

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** l'engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 tel que détaillé ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier.

13) Questions et informations diverses

Décisions du Président prises dans le cadre de ses délégations depuis le dernier conseil :

- **DP 2021-081 (exécutoire le 06/12/2021)** : OPAH : Attribution de subvention n° 93 de 1 200 € au dossier MIC2021-E-33 au titre de travaux d'économie d'énergie (isolation, chauffage...) au propriétaire dont le bien est situé sur la commune de la MARGNY MARMANDE (au total 9 090 € de subventions, 12 258 € de travaux, soit 74 % d'aides).
- **DP 2021-082 (exécutoire le 06/12/2021)** : OPAH : Attribution de subvention n° 94 de 1 200 € au dossier BRO2021-E-34 au titre de travaux d'économie d'énergie (isolation, chauffage, menuiseries...) au propriétaire dont le bien est situé sur la commune de CHAVEIGNES (au total 12 745 € de subventions, 19 355 € de travaux, soit 66 % d'aides).
- **DP 2021-083 (exécutoire le 06/12/2021)** : OPAH : Attribution de subvention n° 95 de 1 200 € au dossier DEL2021-E-35 au titre de travaux d'économie d'énergie (isolation, chauffage...) au propriétaire dont le bien est situé sur la commune de L'ILE BOUCHARD (au total 14 368 € de subventions, 19 846 € de travaux, soit 72 % d'aides).
- **DP 2021-084 (exécutoire le 07/12/2021)** : Signature de l'avenant 1 à la convention de service avec URBASER pour le ramassage des ordures ménagères sur l'aire de petits passages des gens du voyage de l'île-Bouchard. Cet avenant met à jour l'article 2 concernant la nature et l'étendue des prestations.

- **DP 2021-085 (exécutoire le 09/12/2021)** : Signature des conventions de mise à disposition à titre gracieux et pour une durée de 2 ans de locaux avec chacune des trois associations hébergées au sein de la Maison des Associations Solidaires à Sainte-Maure de Touraine (L'Ami de pain, la Croix Rouge française et les Restaurants Relais du Cœur).
- **DP 2021-086 (exécutoire le 10/12/2021)** : Attribution à ITVL d'une participation de 1 040 €, correspondant à 13% du prêt de 8 000 € accordé à M. Simon LHUILLIER, par le Comité d'agrément du 25 novembre 2021, dans le cadre de son projet de création d'activité (menuiserie) sur la commune de Chaveignes.
- **DP 2021-087 (exécutoire le 10/12/2021)** : Signature avec l'Entreprise O3 Experts EA d'un avenant de prolongation d'un an de son bail dérogatoire. Les autres dispositions du bail restant inchangées.
- **DP 2021-088 (exécutoire le 14/12/2021)** : OPAH : Attribution de subvention n° 96 de 1 200 € au dossier PIG2021-E-36 au titre de travaux d'économie d'énergie (isolation, chauffage...) au propriétaire dont le bien est situé sur la commune de LUZE (au total 23 325 € de subventions, 32 627 € de travaux, soit 71 % d'aides).
- **DP 2021-089 (exécutoire le 14/12/2021)** : OPAH : Attribution de subvention n° 97 de 1 200 € au dossier LEC2021-E-37 au titre de travaux d'économie d'énergie (isolation, menuiseries...) au propriétaire dont le bien est situé sur la commune de BRASLOU (au total 20 377 € de subventions, 26 642 € de travaux, soit 76 % d'aides).
- **DP 2021-090 (exécutoire le 14/12/2021)** : OPAH : Attribution de subvention n° 98 de 1 200 € au dossier VAS2021-E-38 au titre de travaux d'économie d'énergie (isolation, menuiserie...) au propriétaire dont le bien est situé sur la commune de LEMERE (au total 17 924 € de subventions, 30 671 € de travaux, soit 58 % d'aides).
- **DP 2021-091 (exécutoire le 14/12/2021)** : OPAH : Attribution de subvention n° 99 de 1 200 € au dossier POI2021-E-39 au titre de travaux d'économie d'énergie (isolation, chauffage, menuiseries...) au propriétaire dont le bien est situé sur la commune de CROUZILLES (au total 12 955 € de subventions, 20 112 € de travaux, soit 64 % d'aides).
- **DP 2021-092 (exécutoire le 14/12/2021)** : OPAH : Attribution de subvention n° 100 de 1 200 € au dossier JEH2021-E-40 au titre de travaux d'économie d'énergie (isolation, chauffage...) au propriétaire dont le bien est situé sur la commune de MAILLÉ (au total 21 111 € de subventions, 27 748 € de travaux, soit 76 % d'aides).
- **DP 2021-093 (exécutoire le 16/12/2021)** : Attribution à ITVL d'une participation de 1 560 €, correspondant à 13% du prêt de 12 000 € accordé à M. Jérémy MARQUET, par le Comité d'agrément du 1^{er} décembre 2021, dans le cadre de son projet de reprise d'activité (grande culture) sur la commune de Saint-Epain.
- **DP 2021-094 (exécutoire le 16/12/2021)** : Attribution à ITVL d'une participation de 650 €, correspondant à 13% du prêt de 5 000 € accordé à M. Corentin GRENON, par le Comité d'agrément du 9 décembre 2021, dans le cadre de son projet de création d'activité (formation continue pour adultes) sur la commune de Razines.
- **DP 2021-095 (exécutoire le 16/12/2021)** : Attribution à ITVL d'une participation de 650 €, correspondant à 13% du prêt de 5 000 € accordé à M. Stanislas CADJENOVIC, par le Comité d'agrément du 9 décembre 2021, dans le cadre de son projet de création d'activité (formation continue pour adultes) sur la commune de Razines.
- **DP 2021-096 (exécutoire le 16/12/2021)** : Attribution à ITVL d'une participation de 650 €, correspondant à 13% du prêt de 5 000 € accordé à M. Jacques SAGOT, par le Comité d'agrément du 9 décembre 2021, dans le cadre de son projet de création d'activité (formation continue pour adultes) sur la commune de Razines.
- **DP 2021-097 (exécutoire le 21/12/2021)** : Adhésion de la CCTVV au groupement de commandes « Pôle énergie centre » pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité et des services associés.

- **DP 2021-098 (exécutoire le 04/01/2022)** : Attribution à l'entreprise Harmony Paysages des lots 01 à 04 du marché concernant l'entretien des espaces verts de la CCTVV pour une durée d'un an.
- **DP 2021-099 (exécutoire le 23/12/2021)** : Validation du devis avec l'association Relais Emploi de Sainte-Maure-de-Touraine pour l'entretien du Complexe Sportif Communautaire de la Manse à Sainte-Maure-de-Touraine (37800) pour l'année 2022.
- **DP 2021-100 (exécutoire le 28/12/2021)** : Adhésion de la CCTVV au groupement de commandes « Pôle énergie centre » pour l'achat d'électricité et gaz naturel et des services associés. **CETTE DECISION REMPLACE LA 097.**
- **DP 2021-101 (exécutoire le 28/12/2021)** : Attribution au Cabinet SARL L'Atelier Conseil-Etudes et Créations basé à Lourdes du marché de maîtrise d'œuvre de travaux de surface pour la création d'un système de chauffage par géothermie sur nappe pour le gymnase de Richelieu, pour un montant global de 17 100 € HT, soit 20 520 € TTC.
- **DP 2022-001 (exécutoire le 07/01/2022)** : Renouvellement avec l'Association AGIR pour l'emploi dans le Richelais de la convention de mise à disposition de locaux au 78 route de Chinon à Champigny-sur-Veude. La mise à disposition est consentie à titre gracieux mais avec une participation aux charges qui est forfaitisée et fixée dans la convention. La convention est établie pour une durée de deux ans et arrivera à son terme le 31 décembre 2023.
- **DP 2022-002 (exécutoire le 07/01/2022)** : Renouvellement avec l'Association pour l'emploi Bouchardais de la convention de mise à disposition de locaux au siège de la CCTVV 14 Route de Chinon à Panzoult. La mise à disposition est consentie à titre gracieux mais avec une participation aux charges qui est forfaitisée et fixée dans la convention. La convention est établie pour une durée de deux ans et arrivera à son terme le 31 décembre 2023.
- **DP 2022-003 (exécutoire le 07/01/2022)** : Renouvellement avec l'association Relais Emploi de Sainte-Maure-de-Touraine de la convention de mise à disposition du bâtiment dénommé pôle « Maison de services au public – Relais Emploi » sur le site des Passerelles au 77 Avenue du Général de Gaulle à Sainte-Maure-de-Touraine. La mise à disposition est consentie à titre gracieux mais avec une participation aux charges qui est forfaitisée et fixée dans la convention. La convention est établie pour une durée de deux ans et arrivera à son terme le 31 décembre 2023.
- **DP 2022-004 (exécutoire le 07/01/2022)** : Approbation de l'actualisation du Protocole sanitaire Covid-19 version n°7 relative au fonctionnement des équipements sportifs de la CCTVV (remplace le protocole version n°6).
- **DP 2022-005 (exécutoire le 07/01/2022)** : ANNULATION DE LA DÉCISION 2021-066 DU 08/10/2021. Attribution du marché « Location d'un véhicule électrique » à RENAULT Occasions à Chinon (financement DIAC Locations) pour un véhicule ZOÉ-Life gamme 2017 pour un montant de 135.22 € TTC /mois pendant 36 mois. La location de batterie est de 81.84 €/mois pendant 36 mois. Au bout du 36^{ème} mois, la CCTVV décidera soit de rendre le véhicule, soit de l'acquérir pour un montant de 6 861.41 €.
- **DP 2022-006 (exécutoire le 17/01/2022)** : OPAH : Attribution de subvention n° 101 de 1 200 € au dossier COL2022-A-01 au titre de travaux d'adaptation du logement (volets roulants...) au propriétaire dont le bien est situé sur la commune de NOYANT DE TOURAINE (au total 5 800 € de subventions, 16 039 € de travaux, soit 36 % d'aides).
- **DP 2022-007 (exécutoire le 20/01/2022)** : Approbation de la mise en vente des livres issus du désherbage de la bibliothèque intercommunale de L'Île-Bouchard au prix de 1 € le document et 0,50 € le livre de poche TTC. La mise en vente s'est déroulée le samedi 22 janvier 2022 dans le cadre de l'évènement national de « la Nuit de la Lecture ».
- **DP 2022-008 (exécutoire le 20/01/2022)** : Approbation de l'avenant n°1 au marché Travaux d'aménagement d'une aire de petits passages pour les gens du voyage à Richelieu (sur la parcelle ZC 46) passé avec l'entreprise RTL.

Courrier du président du conseil régional concernant le nombre d'étudiants en médecine (joint en annexe)

Arrivée de M. ELIAUME.

M. PIMBERT propose, suite au courrier envoyé aux communes par le président du conseil régional concernant l'augmentation du nombre d'étudiants en médecine, que le conseil communautaire conforte la position des communes qui y seraient favorables.

M. MARTEGOUTTE indique rejoindre cette proposition. La CCTVV est compétente en matière de maisons de santé mais elle pourrait être confrontée à l'avenir à une pénurie de médecins. La démarche du président de la Région Centre Val de Loire est co-signée par les présidents des départements, des Métropoles.

M. PIMBERT souligne que cet effort s'inscrit dans une opération de long terme. Aujourd'hui, il s'agit d'apporter son soutien à cette demande.

M. PIMBERT donne lecture du courrier adressé au premier ministre par M. BONNEAU et M. CHEVET, président du CESER Val de Loire afin d'évoquer les problématiques du numérus clausus.

M. THIVEL est favorable à ce que cette demande soit appuyée par la CCTVV. C'est très important, il s'agit de l'avenir de notre territoire. Les communes et la CCTVV doivent être solidaires de la démarche.

M. LIARD souligne que c'est un acte purement symbolique, même s'il se justifie pleinement. Ce problème est prévisible depuis 30 ans. La particularité de la formation de médecin est celle est dispensée uniquement par des facultés de médecine. Le numérus clausus prédit parfaitement ce qu'il va se passer dans 10, 15 ou 20 ans comme le nombre de médecins aptes à s'installer. Cette situation devrait entrer dans une grande réforme du système de santé qui est attendue depuis 30 ans également. Il est dommage d'en arriver là. Toutefois, il est important d'attirer l'attention sur la situation particulière de la Région Centre Val de Loire et de soutenir la démarche du président de la Région Centre Val de Loire.

M. PIMBERT propose que le conseil prenne une délibération de soutien, à charge pour les maires d'en faire autant pour leurs communes s'ils le souhaitent. Par ailleurs, ce n'est pas parce qu'il y aurait 200 places supplémentaires d'étudiants qu'il y aura 200 médecins supplémentaires dans la Région Centre. Plus de la moitié des médecins ne resteraient pas à l'endroit où ils ont suivi leurs études.

M. POUJAUD indique rejoindre la position de M. LIARD. C'est une action d'ampleur nationale.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de se joindre à l'appel au premier Ministre cité ci-dessus pour une augmentation du nombre d'étudiants en médecine à l'université de Tours afin que de futurs professionnels de santé offrent à nos concitoyens un accès aux soins de qualité.

Projet de déviation de l'île Bouchard et Tavant

Mme VIGNEAU informe le conseil communautaire que les communes de Tavant, Panzoult et l'île-Bouchard ont été sollicitées par le collectif de « citoyens des deux rives » qui a lancé une pétition en ligne en faveur du projet de déviation de l'île-Bouchard et de Tavant. Cette action fait suite à la venue de la préfète à Tavant il y a quelques jours. La préfète est à ce jour toujours en instance de réflexion et

d'autres études sont en cours au niveau départemental. Il y a une incertitude sur la réalisation de ce projet qui est sur la table depuis 50 ans. La pétition du collectif relève les problèmes de sécurité, le temps d'intervention des services de secours, les nuisances sonores et environnementales, la vétusté des ponts actuels, les difficultés d'interaction entre les rives droite et gauche, la nécessité d'accentuer les développements économiques et touristiques du territoire.

Mme VIGNEAU, compte-tenu de ces enjeux, invite les délégués à signer cette pétition.

M. POUJAUD indique être toujours étonné de constater que les collectivités soient à la remorque d'un certain nombre de pétitions. Les pétitions relèvent de la sphère individuelle. En revanche, la CCTVV serait bien inspirée d'adopter ce soir un vœu de soutien à cette déviation. Elle figure dans le PLUi qui est un document de planification.

M. PIMBERT rappelle qu'un vœu a déjà été émis lors d'une précédente délibération mais elle peut être réitérée sous le format de la nouvelle communauté.

M. PIMBERT souligne que Madame la préfète a pu se rendre compte sur le terrain à Tavant des difficultés rencontrées par une commune, aux rues étroites, traversée par de nombreux camions.

M. CORNILLAUD précise qu'il y a trois ans ont été recensés 370 camions/jour. La préfète avait du mal à parler en raison du bruit généré par la circulation des camions, camionnettes et voitures.

M. ELIAUME indique que le bruit généré par la LGV est aussi une triste réalité. Des communes, des secteurs ou des hameaux sont terriblement impactés alors que de l'argent a été réservé pour améliorer la situation.

M. ELIAUME demande que des actions soient engagées, y compris au niveau de la CCTVV.

M. DESBOURDES indique qu'il a toujours été favorable à la déviation. Toutefois, il est prévu que celle-ci passe près d'un hameau dans lequel il y a beaucoup d'enfants. Les habitants s'y opposent.

M. PIMBERT souligne que, pour la CCTVV, la déviation renforcera l'attractivité du territoire. La difficulté aujourd'hui est de faire valider le passage de la Vienne. Les ponts actuels de l'Île Bouchard sont vétustes et rendent la circulation compliquée. Si la CCTVV émet un vœu, celui-ci doit s'appuyer sur des considérations d'intérêt général qui relèvent des prérogatives de la CCTVV.

Mme VIGNEAU indique avoir insisté auprès de la préfète sur l'attractivité touristique et économique du territoire. Les exploitations viticoles de Panzoult et Tavant qui disposent de vignes sur les deux rives sont obligées d'effectuer le détour via les ponts de l'Île Bouchard.

M. PIMBERT rappelle que la réponse de l'Etat est attendue depuis des mois alors que la DUP va bientôt tomber. Il doit maintenant l'apporter, qu'elle soit positive ou négative. L'indécision est préjudiciable à tous les projets alors qu'on ne sait pas s'il y aura une déviation ou pas.

M. TALLAND indique que le bourg de Jaulnay est traversé par 2 000 véhicules/jour et au moins 400 camions. La traversée a été aménagée mais ce qui est possible d'un côté ne l'est peut-être pas de l'autre. La circulation permet de maintenir les six commerces existants.

M. THIVEL estime que la configuration du bourg de Jaulnay et de Tavant est totalement différente. Les choix ne sont donc pas les mêmes. Pour la commune de Tavant, c'est une urgence.

M. PIMBERT souligne que les communes impactées comme l'Île Bouchard et Tavant souhaitent la déviation.

M. DUBOIS s'inquiète de l'augmentation des coûts du projets au fur et à mesure que le temps passe ; plus ce projet sera repoussé et plus il coûtera cher aux financeurs.

M. PIMBERT rappelle que le département est favorable à la réalisation de cette déviation. Ce qui bloque est la décision de l'Etat qui n'est pas prise. Il y aurait deux raisons à cela. Le nouveau pont aurait un impact négatif sur la régénérescence de la moule d'eau douce. Par ailleurs, sur tous les projets d'envergure, les services de l'Etat seraient désormais tenus d'appliquer une grille présentant le rapport entre le service rendu et le coût du projet. Le projet serait acceptable ou non en fonction de ce rapport. Toutefois, les critères en sont pas connus mais sur un territoire avec beaucoup d'habitants, il est probable que le rapport soit plus favorable. Les territoires avec une plus faible population ou en décroissance, le ratio deviendrait défavorable.

Mme VIGNEAU souligne que, en dehors du critère population, la problématique de la sécurité se pose. La partie environnementale est-elle plus importante que la sécurité aujourd'hui ?

Mme BROTTIER rappelle l'incident qui a eu lieu il y a quelques temps avec un camion de paille qui s'est renversé. Heureusement, personne ne passait à cet instant.

M. LIARD rappelle qu'il est parfaitement documenté que l'augmentation du bruit d'origine routière diminue la durée de vie des riverains, en augmentant le risque cardio-vasculaire. Il est difficile d'extrapoler ces études réalisées en milieu urbain aux communes du territoire qui sont concernées mais le bruit n'est pas quelque chose d'anodin. Au-delà de l'inconfort, il y a un impact sur la santé de la population.

M. PIMBERT propose au conseil de formuler un vœu de soutien avec les différents arguments qui ont été émis lors du débat et de l'adresser à Madame la préfète :

En application des dispositions des articles L. 5211-1 (alinéa I) et L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (alinéa IV), le conseil communautaire de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (CCTVV) peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Ainsi, dans le cadre de son rôle en matière d'aménagement de l'espace communautaire, du développement économique, touristique et plus généralement de la qualité de vie des habitants du territoire,

Compte-tenu de la qualification de la RD 760 comme axe structurant du Département d'Indre et Loire d'est en ouest,

Compte-tenu de la volonté affichée du département d'Indre et Loire de réaliser la déviation des communes de l'Île Bouchard et de Tavant,

Compte-tenu des problèmes actuels de sécurité pour les habitants des communes traversées et des usagers qui empruntent les ponts actuels,

Compte-tenu des nuisances sonores engendrées par la traversée des bourgs de l'Île Bouchard et de Tavant préjudiciables à la santé des riverains,

Compte-tenu que la fermeture prévisible des ponts actuels de l'Île Bouchard pour effectuer des travaux en raison de leur vétusté obligera tous les utilisateurs à effectuer un détour de 23 km,

Considérant le projet de déviation de L'Île Bouchard/Tavant comme un aménagement incontournable pour développer l'attractivité économique et touristique du territoire et stopper sa décroissance,

Considérant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi qui mentionne explicitement la déviation L'Île Bouchard/Tavant pour améliorer la mobilité, la sécurité routière et le maillage routier existant,

Considérant le règlement graphique du PLUi qui fait apparaître le tracé de la future déviation sous la forme d'un emplacement réservé à destination du Conseil Départemental,

Considérant que la Déclaration d'Utilité Publique relative à la déviation, lancée en 2013 et prorogée en 2018, deviendra caduque le 23 novembre 2023,

Considérant que tout retard dans la décision des services de l'Etat entraînera des surcoûts liés à l'augmentation des prix,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

- **FORMULE LE VCEU** que le projet de déviation des communes de l'Île Bouchard/Tavant, soit autorisé par les services de l'Etat avant que la Déclaration d'Utilité Publique ne devienne caduque

Appel au Premier Ministre

La réalité extrêmement préoccupante de la très grande difficulté d'accès à un médecin pour un nombre croissant des habitants de la Région Centre-Val de Loire nous conduit à porter collectivement vers vous une alerte solennelle et à vous demander une réponse forte et urgente à la hauteur des enjeux humains et sanitaires incontournables auxquels notre région est confrontée.

Le constat est sans appel. Au 1er janvier 2020, 500 000 habitants étaient dans l'incapacité de disposer d'un médecin référent. C'est désormais plus d'un habitant sur cinq qui n'a pas accès à ce droit fondamental d'égal accès à la santé. La présence des médecins généralistes sur les territoires de la Région Centre-Val de Loire est de 97,9 médecins pour 100 000 habitants, quand elle est de 123,8 en moyenne nationale.

Cette réalité ne saurait que s'aggraver en raison des départs massifs à la retraite sur les toutes prochaines années puisque l'âge moyen des médecins en Centre-Val de Loire est de 58 ans quand il est de 56,5 années en moyenne nationale. Les témoignages se multiplient partout en région décrivant des habitants désespérés devant le refus de prise en charge par un médecin avec pour conséquence très fréquente le renoncement aux soins. C'est une véritable situation d'abandon et de désert médical que vit une part très importante et croissante de nos concitoyens.

Ce tableau alarmant caractérise toutes les dimensions de notre système de santé ; la pénurie est partout dans la médecine de ville, libérale ou salariée, dans la médecine hospitalière, dans la médecine générale ou de spécialité.

Les raisons sont multiples mais la première d'entre elles réside dans le nombre extrêmement faible de médecins formés en région Centre-Val de Loire pendant des années, qu'il s'agisse de la formation de base ou de la formation des internes.

La réalité c'est en effet que moins de cent médecins ont été formés annuellement à Tours dans les années 90 quand il en aurait fallu plusieurs centaines. Cette terrible réalité a perduré pendant de longues années sans que les décisions publiques indispensables ne soient prises.

Les habitants en paient les conséquences au prix fort aujourd'hui et quand des évolutions du nombre de médecins formés ont été décidées, elles ont été nettement inférieures pour la région Centre-Val de Loire à la moyenne observée au plan national. Les objectifs d'accroissement prévus par le ministère aujourd'hui encore situent l'augmentation à un niveau bien plus faible en Centre-Val de Loire que dans des régions pourtant sensiblement mieux dotées en nombre de médecins formés.

Le temps des demi-mesures qui a consisté à former quelques étudiants supplémentaires à la faculté de Tours, n'est plus de mise ! Il ne peut répondre à l'ampleur du déficit auquel notre région est confrontée. En effet, avec le départ massif des générations de médecins atteignant l'âge de la retraite, le désert médical s'étend et se durcit.

Une décision forte s'impose désormais. Nous vous demandons de la prendre de manière urgente.

Ce sont 200 médecins supplémentaires qu'il faut décider de former chaque année en passant de 300 à 500 places pour que la formation en Centre-Val de Loire corresponde au nombre d'habitants de notre région.

C'est l'implantation de la formation sur 2 sites en région, Tours et Orleans, avec la création d'une faculté régionale bi-site et l'universitarisation du CHRO qu'il faut décider. La formation des médecins en Centre val de Loire associera ainsi étroitement et de manière complémentaire le potentiel universitaire et clinique de formation de Tours et celui d'Orléans.

.../...

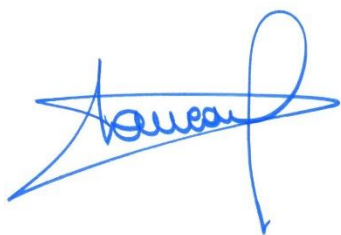
C'est sans délai le déploiement de la formation des internes sur la totalité du territoire régional qu'il faut mettre en œuvre par la mobilisation des hôpitaux d'Orléans, de Bourges, de Châteauroux, de Blois, de Chartres, de Montargis, de Dreux. A cet égard il convient de préciser que les partenaires se sont engagés à financer l'implantation de 20 chefs de clinique répartis sur l'ensemble de ces sites et que dans le même temps les départements et les métropoles et agglomérations ont mis en place des dispositifs pour offrir le meilleur accueil aux médecins en formation.

Votre décision attendue dans l'urgence est donc fondamentale parce que la situation l'exige, comme l'a été celle que vous avez prise récemment s'agissant de la création de la faculté d'odontologie en Centre-Val de Loire.

Afin de partager avec vous cet enjeu majeur nous sollicitons collectivement une rencontre. Il s'agit là d'un sujet de tout premier ordre qui interroge un droit fondamental de nos concitoyens et qui conditionne l'attractivité de nos territoires.

Notre détermination est, Monsieur le Premier Ministre, à la mesure de l'importance de cet enjeu et de l'inquiétude de nos concitoyens. Nous sommes persuadés qu'il est urgent d'agir pour éviter que des situations très graves ne soient à constater.

Nous vous remercions de toute l'attention que vous porterez à cette demande, et nous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.



François BONNEAU
Président du Conseil régional Centre-Val de Loire



Eric CHEVEE
Président du CESER Centre-Val de Loire

Signataires parlementaires :

Stéphanie RIST, Députée du Loiret
Loïc KERVRAN, Député du Cher
Rémi POINTEREAU, Sénateur du Cher,
Jean-Pierre SUEUR, Sénateur du Loiret
Hugues SAURY, Sénateur du Loiret
Daniel GUERET, Sénateur d'Eure-et-Loir
Richard RAMOS, Député du Loiret
Marie-Pierre RICHER, Sénatrice du Cher
Marianne DUBOIS, Députée du Loiret
Jean-Pierre DOOR, Député du Loiret
Nadia ESSAYAN, Députée du Cher
Guillaume KASBARIAN, Député d'Eure-et-Loir
François JOLIVET, Député de l'Indre
Philippe VIGIER, Député d'Eure-et-Loir
François CORMIER-BOULIGEON,
Député du Cher
Fabienne COLBOC, Députée d'Indre et Loire
Sophie METADIER, Députée d'Indre et Loire
Frédérique GERBAUD, Sénatrice de l'Indre
Chantal DESEYNE, Sénatrice d'Eure et Loir
Nicolas FORISSIER, Député de l'Indre
Nadine BELLUROT, Sénatrice de l'Indre

Signataires Présidents de Département :

Marc FLEURET,
Président du Département de l'Indre
Marc GAUDET,
Président du Département du Loiret
Jacques FLEURY,
Président du Département du Cher
Philippe GOUET,
Président du Département de Loir-et-Cher
Christophe LE DORVEN,
Président du Département d'Eure-et-Loir
Jean-Gérard PAUMIER
Président du Département d'Indre-et-Loire

Signataires Présidents d'agglomération,
Métropoles, Maires :

Irène FELIX,
Présidente de Bourges Plus
Gil AVEROUS,
Maire et Président de Châteauroux
Métropole
Serge GROUARD,
Maire et Président d'Orléans-Métropole
Jean-Pierre GORGES
Maire et Président de Chartres Métropole
Laurent BRILLARD
Maire et Président de Vendôme-
Territoires Vendômois
Christophe DEGRUELLE,
Président d'Agglopolys,
Yann GALUT,
Maire de Bourges
Marc GRICOURT,
Maire de Blois